



❖ CH. JOBIT & CO. ❖

COGNAC.

Fournisseurs de la Chambre et du Sénat à Ottawa, en 1891

Montréal, 22 mars 1892.

Je, soussigné, N. Fafard, M. D., professeur de chimie à l'Université Laval à Montréal, certifie avoir fait l'examen d'un échantillon de Cognac à moi livré le 5 du mois courant par M. A. E. Mallette, successeur de H. Bernard, et portant l'étiquette Cognac "Ch. Jobit & Co."

Ce Cognac est exempt de toute espèce de falsification.

Il possède un bouquet spécial très agréable; sa saveur est délicieuse. Comme stimulant et aliment d'épargne, il peut être recommandé aux malades avec avantage.

(Signé), N. FAFARD, M. D.

RHUM ST-GEORGES

Le seul qui ait obtenu une médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris, en 1889.

Cet excellent Rhum, produit des meilleures habitations de l'île Grenade, se recommande par sa VIEILLESSE, son PARFUM, et sa PURETE D'ORIGINE.

DEMANDEZ-LES A VOTRE FOURNISSEUR.

VENDUS PAR TOUS LES EPICIERS DE GROS ET LES MARCHANDS DE VINS ET LIQUEURS.

A. E. MALLETTTE,

309 Rue St-Paul, Montreal,

AGENT POUR LE CANADA.

